



## SENSIBILISATION 2025

# Initiation aux gestes de premiers secours avant le départ à la retraite

Dans le cadre du décret n° 2021-469 du 19 avril 2021, les entreprises doivent proposer à leurs salariés, avant leur départ volontaire à la retraite, une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Cette sensibilisation pourra s'effectuer sans coût supplémentaire sur le temps de travail du salarié.

### PUBLIC CONCERNÉ

- Entreprises adhérentes au SSTI 33

### OBJECTIF

- Tout salarié doit pouvoir quitter le monde du travail avec des compétences lui permettant de réaliser les gestes essentiels du secours d'urgence.

### ANIMATEUR

- Formatrice Sauveteur Secouriste du Travail

### DATE ET HORAIRE

- Vendredi 26 Septembre 2025  
de 9h00 à 11h00

## PROGRAMME

### Situation exceptionnelle d'urgence :

- le dégagement en urgence d'une victime
- la mise en position d'attente pour les victimes qui le nécessitent
- la lutte contre les hémorragies au moyen de garrots de fortune ou par une compression réalisée directement sur la plaie.

### Situation du quotidien : l'arrêt cardiaque

Ce module « arrêt cardiaque » s'articule en deux séquences :

- apprentissage du geste
- restitution du geste, au cours d'un atelier de pratique dirigée.



**POUR VOUS INSCRIRE**  
Scannez le QR-Code ou  
rdv sur [www.ssti33.org](http://www.ssti33.org)

